



BON DE RÉSERVATION 2025

Comités d'entreprises

À COMPLÉTER ET À ENVOYER ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT COMPLET À L'ADRESSE SUIVANTE :
FÉÉRYLAND, 127 RUE DE ROQUETOIRE - 62120 RACQUINGHEM
OU PAR MAIL À : feeryland@gmail.com

VOS COORDONNÉES

Nom du comité : _____ Email : _____
Rue : _____ Code Postal : _____ BP : _____
Ville : _____ Tél : _____
Contact (nom, prénom et fonction) : _____
Numéro SIRET : _____ Numéro de TVA : _____

ACHAT DE BILLETS (TARIF CE)

Nombre de billets commandés : _____ x 13,00 Euros = _____ Euros
(minimum 20 par commande)

TOTAL de votre commande de billets = _____ Euros

LES BILLETS NE SONT NI REPRIS, NI ÉCHANGEABLES, NI REMBOURSABLES

Envoi des billets :

Par mail en format PDF à l'adresse mail : _____

Par courrier à l'attention de : _____

Adresse : _____

Frais d'envoi : Oui Non (Moins de 500 billets : + 14,00 € / 500 billets et plus : + 17,00€)

MONTANT TOTAL de votre commande (commande billets + frais d'envoi) = _____ Euros

RÉGLEMENT

Paiement par : Virement Bancaire Mandat administratif (joindre votre bon de commande officiel)

Chèque : Banque : _____ N° Chèque : _____

Adresse de facturation : _____

J'accepte et déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso.

Cachet et Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES POUR LES Groupes

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

Toute commande précise obligatoirement le nombre de titres d'entrée et, le cas échéant, le nombre de couverts commandés. La réservation doit être effectuée trois semaines au moins avant la venue du groupe et être confirmée par le service de réservation en fonction des disponibilités.

Dans le cas où un groupe se présenterait directement aux caisses d'entrée du parc Fééryland, sans avoir préalablement réservé ou commandé ses billets auprès du service de réservation, il ne sera pas garanti de pouvoir accéder au parc.

2. TARIFICATION

Les tarifs de billetterie pour les groupes sont applicables pour tout achat de titre d'entrée aux espaces de loisirs du parc Fééryland, pour les groupes composés d'un minimum de 20 enfants payants, pour un accès à une date déterminée.

Attention : Chaque commande à une date différente, même s'il s'agit d'une même association ou d'un même groupe, ne peut donner droit aux cumuls des gratuités soit 1 date = 1 inscription non cumulable.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures définitives émises par Fééryland sont exigibles dès leur date d'émission.

Pour les personnes morales de droit public, le règlement par mandat administratif est effectué sur le fondement de l'engagement de règlement matérialisé par le bon de commande adressé par le client au service de réservation de Fééryland.

La facture devra être soldée sous 30 jours à compter de sa date d'émission. En ce qui concerne la billetterie datée, le solde est payable immédiatement aux caisses du parc Fééryland, le jour de la visite.

4. MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Les demandes de modification de réservation doivent être effectuées par écrit. De convention expresse, modifications acceptées selon celles qui ont l'objet d'un accord écrit de la part du service réservation de Fééryland.

Lorsqu'une modification de réservation, dûment acceptée par le service réservation de Fééryland, génère une augmentation de prix, le montant supplémentaire est intégré directement dans la facture. En cas de demande de modification à la baisse du nombre de participants, le montant de la facture sera ajusté en conséquence.

5. ANNULATION

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par écrit au service de réservation de Fééryland. Dans le cas où l'annulation totale de la commande est notifiée moins de 10 jours avant la date de visite, la commande initiale sera due en totalité.

Ces conditions ne s'appliquent pas en cas d'alerte orange vérifiée par les autorités compétentes.